



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 1184

Texte de la question

M. Jean-François Lamour attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les problèmes de réseaux de santé dans le 15e arrondissement de Paris. Alors que le 15e arrondissement est le plus peuplé de Paris avec près de 240 000 habitants, de nombreux professionnels de santé, ainsi qu'une majorité de la patientèle, se plaignent des carences afférentes aux liens entre structures hospitalières et structures de soins à domicile. La situation est d'autant plus préoccupante que certaines structures comme l'hôpital Saint-Michel sont bloquées dans leurs projets pour des raisons financières et par manque d'effectifs, alors que d'un autre côté de nouvelles entités médicales privées se développent. Le principe des vases communicants entre secteur public et secteur privé n'est malheureusement pas respecté puisqu'il existe un hiatus flagrant entre ces derniers. Au surplus, les professionnels médicaux exerçant en libéral, et qui pourraient assurer ce lien professionnel, structurel et humain, ne parviennent pas à satisfaire la demande de soins, notamment à domicile. Le 15e arrondissement, dans sa diversité et sa richesse, présente toutes les caractéristiques d'une sociologie médicale et professionnelle en attente d'une vision globale et cohérente. Fort de ces atouts, il est prêt à jouer un rôle de pilote pour créer des relais entre tous les professionnels de santé présents sur ce territoire parisien et mettre en place une gouvernance médicale innovante sur l'arrondissement et à sa périphérie. Il souhaiterait donc savoir ce que le Gouvernement, qui doit être ici un interlocuteur privilégié, entend faire à l'avenir pour rationaliser l'offre de soins en milieu urbain et si un travail de fond peut être envisagé en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1184

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4967

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)